

RÈGLEMENTS
DU
CERCLE DE QUEBEC.

JEU DE BILLARD.

ARTICLE 1. Toute partie jouée par deux ou quatre membres coûtera 10 centins ; jouée par trois membres, elle coûtera 15 centins. La partie est fixée à 80 points, jouée sans blouses ; et à 100 points, avec les blouses.

JEU DE QUILLES.

ARTICLE 2. Toute partie de ce jeu coûtera à deux, 10 centins ; à trois, 15 centins ; et à quatre, 20 centins.

Toute partie de ces jeux devra être jouée conformément aux règles établies dans les Etablissements publics.
